

MS2 - PLU St Amant Tallende

Karen DUPIN

Lun 2024-06-03 16:27

Bonjour Johann,

Concernant la demande d'avis sur la modification simplifiée n°2 du PLU de St Amant Tallende, nous te faisons un retour technique.

La modification pour la création d'hébergements pour des emplois saisonniers sur le site de l'établissement de réadaptation professionnelle du Domaine de Marand n'apporte ni réserve, ni observation.

Nous restons à ta disposition si besoin.

A bientôt

Karen

Karen DUPIN

Chargée de mission Observatoire et Planification

Service Observatoire Prospective et Habitat Innovant

Direction de l'Habitat et du Cadre de Vie

Pôle Éducation Patrimoine Habitat

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME

Hôtel du Département

24 rue Saint-Esprit

63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

